

Délégués du personnel : réussir votre mandat

Les missions, attributions et pouvoirs des DP

OBJECTIFS

- > Identifier les droits et obligations respectifs des DP et de l'employeur
- > Maîtriser les moyens d'action des délégués du personnel
- > Préparer les réunions avec l'employeur
- > Défendre efficacement les salariés

PUBLIC

- > Délégué du personnel

INTERVENANTE

- Marie-Dominique DUBRAC, Juriste en droit social. Elle participe également à la rédaction de plusieurs ouvrages des Éditions Lamy

DURÉE	TARIF	CODE
1 jour	590 € HT	60 536

SESSIONS 2010	DATES
Paris	15 juin
19 janvier	11 octobre
26 mars	15 décembre

PROGRAMME

1 JOUR

1 / Comprendre le rôle spécifique des délégués du personnel

Les fondements juridiques de la délégation du personnel :

- mise en place (les nouvelles règles sur la représentativité syndicale)
 - nombre de délégués, durée du mandat
- Bien situer le rôle des DP par rapport à celui des autres représentants du personnel (DS, CE, CHSCT)

2 / Identifier les missions, les attributions et les pouvoirs des délégués du personnel

Les attributions spécifiques des délégués du personnel :

- les réclamations individuelles ou collectives
 - la saisine de l'Inspection du travail
- Les domaines particuliers d'intervention des délégués du personnel (congrés payés, AT...)

3 / Préparer efficacement les réunions avec l'employeur

Les différents types de réunion :

- réunions mensuelles
- réunions exceptionnelles sur demande des DP
- droit à être reçu individuellement par l'employeur à tout moment

Qui participe aux réunions des DP ?

L'organisation et le déroulement des réunions : note écrite exposant les demandes (formalités et délais à respecter)
La tenue du registre spécial des DP

4 / Utiliser les moyens d'action des délégués du personnel

Les heures de délégation, la liberté de déplacement

Le local, l'affichage

Les relations des DP avec le personnel et l'employeur, les autres élus, l'Inspection du Travail

L'accès à certains documents d'information :

- registre unique du personnel
- relevés des horaires de travail du personnel
- document unique d'évaluation des risques
- contrats conclus avec les agences d'intérim

5 / Garantir l'exercice de vos fonctions

Le délit d'entrave

La protection des DP contre le licenciement et les mesures discriminatoires en matière de rémunération, d'évolution professionnelle, de conditions de travail...